

Le Comité régional,

Conscient du fait que les missions des consultants à court terme exigent une préparation soignée,

1. APPELLE l'attention des gouvernements sur :

1) l'importance de fournir à l'Organisation des renseignements complets sur le mandat du consultant et sur les problèmes qu'il doit aborder;

2) l'utilité de prendre à l'avance des dispositions appropriées et de désigner un homologue chargé d'aider le consultant dans sa tâche; et

2. PRIE le Directeur régional de veiller à ce que les consultants à court terme reçoivent, avant d'entreprendre leur mission, tous les renseignements essentiels à l'accomplissement de celle-ci.